



Paris, le 25 juillet 2016

## Communiqué de presse

### Juliette MÉADEL structure l'accompagnement et le suivi dans la durée des victimes de l'attentat de Nice

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, a présidé, ce lundi 25 juillet 2016, le premier Comité départemental du suivi des victimes de l'attentat de Nice, qui s'est tenu à la préfecture des Alpes-Maritimes. Ce Comité départemental fixe les modalités d'organisation de la prise en charge des victimes et de leurs proches dans la durée.

La secrétaire d'Etat a souhaité que s'organise, dans chaque département en fonction de la cartographie des victimes et des proches, des comités départementaux de suivi des victimes. Piloté par le préfet, ce dispositif de suivi a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs participant à la prise en charge (CAF, CPAM, ONAC-VG, avocats et notaires...) en lien avec l'autorité judiciaire, afin de suivre l'avancement des démarches et des besoins des victimes. Un décret sera pris dans les prochains jours. Par ailleurs, Juliette MÉADEL présidera, ce jeudi 28 juillet 2016 à Paris, un Comité interministériel du suivi des victimes, dédié à celles de l'attentat de Nice.

#### Activation de la CIAV dans la phase dite d'urgence :

La Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) a été déclenchée par le Premier ministre dès la survenance du drame. Ce sont environ 750 personnes, dont de nombreux volontaires des ministères, de la Croix-Rouge et des associations d'aide aux victimes (INAVEM, FENVAC), qui se sont relayés depuis le 14 juillet pour notamment apporter une réponse aux 17 500 appels et 2 000 mails reçus. La secrétaire d'Etat salue leur dévouement et leur professionnalisme. Le numéro d'urgence (*le 01 43 17 56 46, ndlr*) sera basculé, à partir du 1<sup>er</sup> août, vers le numéro unique pour toutes les victimes (*le 08 842 846 37, ndlr*) ouvert toute l'année, 7 jours sur 7.

#### Accompagnement et suivi des victimes dans la durée :

Tel que prévu par l'instruction interministérielle du 13 avril 2016 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, un espace d'information et d'accompagnement des victimes sera organisé à Nice. Chargée d'animer cet espace, l'association d'aide aux victimes locale « Montjoye » est subventionnée par l'Etat dès maintenant à hauteur de 300 000 euros. Devant accueillir toutes les personnes qui exprimeront un besoin en rapport avec l'attentat, cet espace sera ouvert le temps nécessaire. Dans l'intervalle, la maison des victimes, qui hébergeait le Centre d'Accueil des Familles, continuera d'informer et d'orienter au mieux les personnes qui s'y présenteraient.

#### Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :

Anthony PORCHERON - 01 42 75 56 52 - [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)